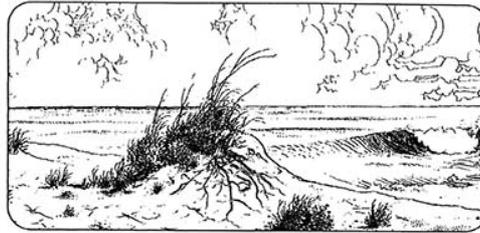
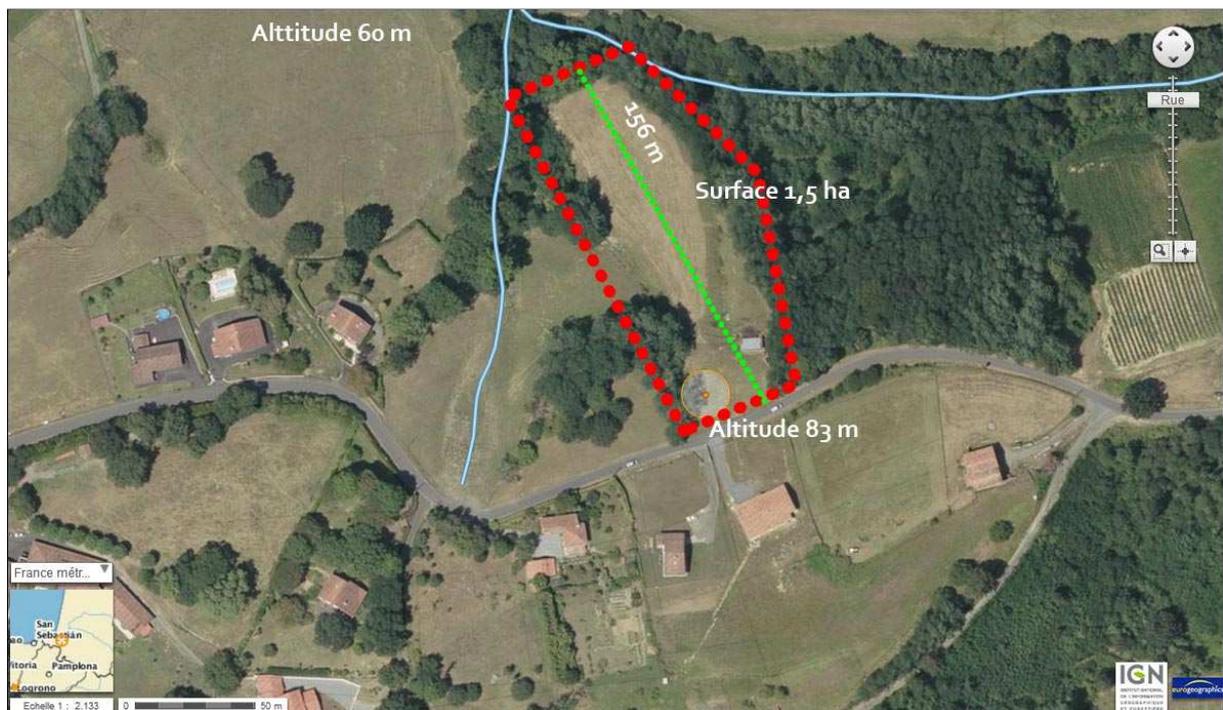


Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)



Décharge de Cambo 1



Cette décharge est située sur la départementale 450 au nord-est de Bas Cambo. Ses coordonnées géographiques sont les suivantes : Lat 43°22'2.92"N et Long 1°23'8.69"O ou Lat 43.367515° et Long -1.385759°. Les parcelles cadastrales qui sont concernées sont les parcelles BN63, BN4, BN65 et BN66.

Comme on le verra sur les pages suivantes on y trouve des plaques de goudron certainement issues d'une route ré en goudronnée. La récente remise à niveau de la route des 7 chênes a, peut-être, donnée lieu à ce type de déchets.

Mais on y trouve également des déchets du bâtiment et divers autres déchets.

Une déclaration de travaux, dont des extraits sont donnés en copie sur la page suivante, a été accordée par la Mairie de Cambo. Mais elle est relative principalement à une réfection de la toiture d'une bergerie, et un exhaussement du terrain qui n'expliquent pas la présence des différents déchets constatés.

Cette décharge traverse un site Natura 200 au titre de la Directive Habitats.

Le remblaiement et les exhaussements effectués avec les différents déchets avancent vers les cours d'eau en contrebas et le dénivellement contribue à permettre le ruissellement des déchets vers ces rus.



Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

Imprimer

Enregistrer

Reinitialiser



Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.
- Votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D.P. 06416015 80067

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le **25 09 2015**

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes

Contenance (nombre d'unités) : _____

Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

- Superficie (en m²) : **3165 m²**
- Profondeur (pour les affouillements) : _____
- Hauteur (pour les exhaussements) : **de 1 à 2 m**

Coupe et abattage d'arbres

Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)³

Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal

Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs

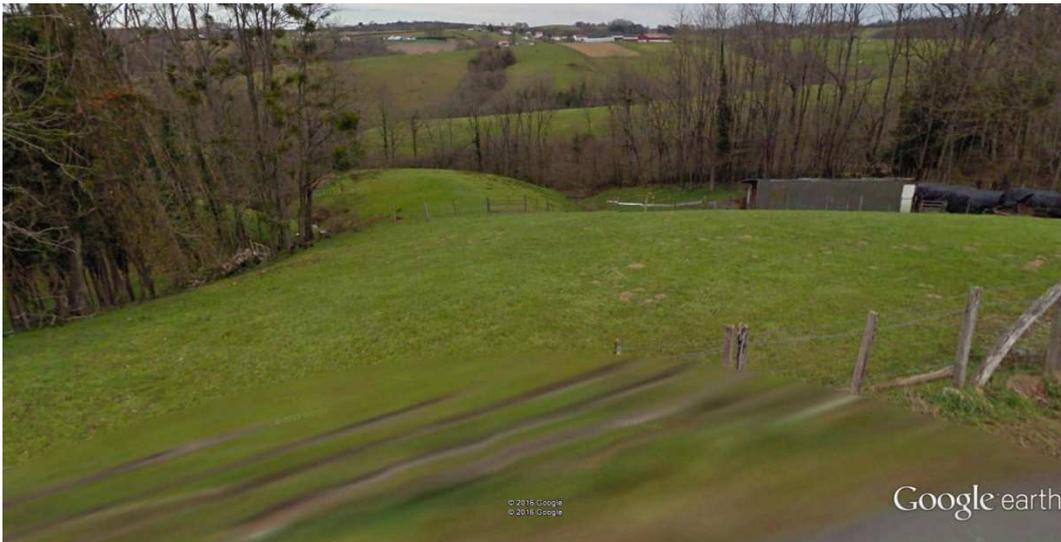
5. A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction
- Travaux ou changement de destination⁴ sur une construction existante
- Piscine
- Clôture
- Autres (précisez) : **Réfection beigeie (toiture) Aménagement terrain**
Changement tôle ondulée abîmée par tôle Bardage (Couleur Rouge)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

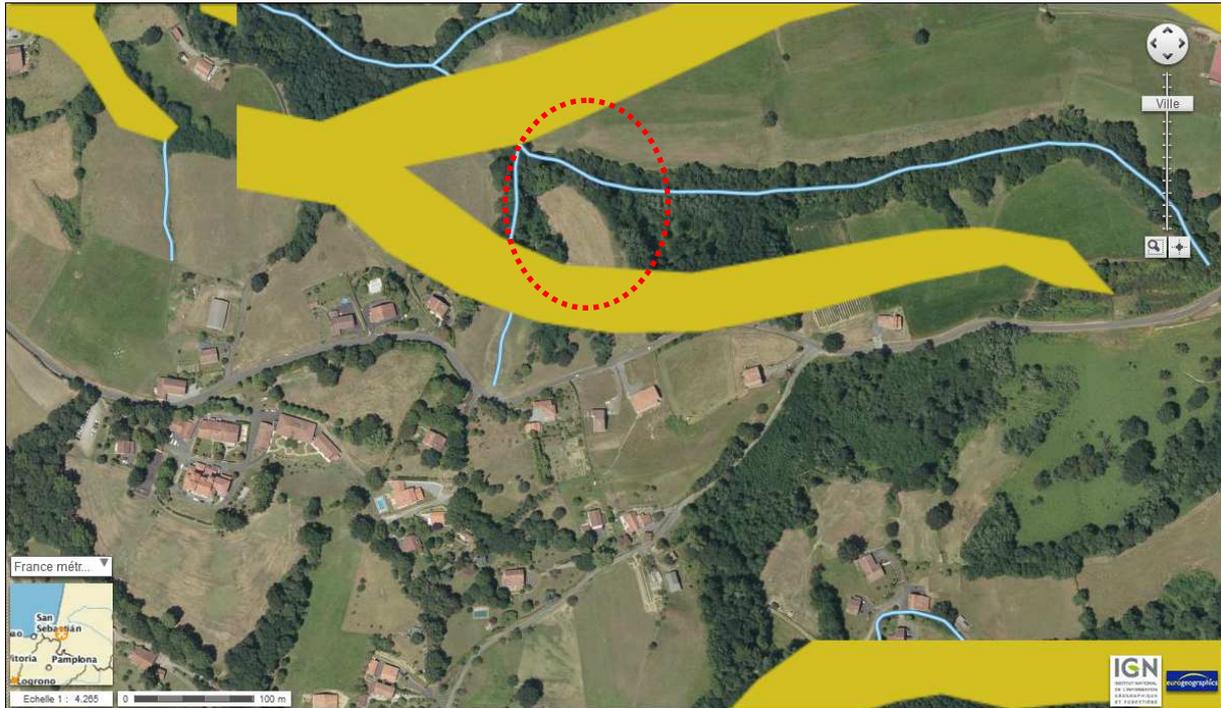
Vue de la décharge à partir de la route en 2011



Vue générale de la décharge en 2015



Présence d'un site Natura 2000 sur ces parcelles.



Les quelques photos ci-après donnent une idée des composants principaux des déchets déversés sur ces parcelles.





Extraits de l'arrêté

NOTE EXPLICATIVE

Je possède des terres situées route de Kurruxteta : parcelle BN 0064, BN 0061, BN 0060, et BN 0063.

Le terrain est pentu, j'y ai amené des terres pour le niveler afin que je puisse l'entretenir avec un engin agricole et pour pouvoir accéder à la bergerie qui se trouve 20 mètres en contrebas de la route. Je possède 50 brebis qui agnèlent sur place, il m'arrive donc régulièrement de m'y rendre avec un véhicule, ce qui est dangereux.

Il m'est actuellement très difficile de circuler avec mon tracteur pour entretenir ces terres agricoles, que je fais pacager aux brebis, et où je fauche en période estivale (2 ha).

Je souhaite poursuivre le nivelage en amenant un peu de terre végétale supplémentaire.

Vous trouverez ci-joint la coupe du terrain avant, actuellement et après nivelage.

Il n'existe pas d'arbre sur le terrain malgré la présence de la trame espace boisé classé sur le PLU.

L'apport de terre cessera à environ 100 m du ruisseau situé en contrebas.

Le CADE a informé le Maire de Cambo avec une lettre en date du 18 décembre 2015

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



Pour le Collectif : Bayonne le 18/12/15

M. Pachon : 124 chemin de Galharet

64990 Mouguerre

Tél : 05 59 31 85 82

Mail : victor.pachon@free.fr

¶

A Monsieur le Maire

.....CAMBO

¶

¶

¶

Objet : Arrêté municipal n° 2015/090

..... Autorisation de travaux d'exhaussement de sol demandé par Mr MEMBREDE

..... sur parcelle cadastrées BN 0060, BN 0061, BN 0063 et BN 0064.

¶

¶

Notre association qui a pour objet la défense de l'environnement attire votre attention sur la nécessité d'exhausser le sol des parcelles citées en objet par des terres végétales et ne comprenant en aucune façon des déchets provenant notamment de l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics dont la destination légale est une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

¶